

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mil dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 4 avril 2017.

Etai^ent présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Serge JORDAN, Thierry OTT, Isabelle KLEIN, Claudia REICH, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Karine WILLAUER, Angelo PILLERI.

Absent excusé : Hervé SCHMITT

Ordre du jour

1. Urbanisme
2. Finances
 - Comptes de Gestion
 - Comptes Administratifs
 - Budget primitif 2017 Commune
 - Budget primitif 2017 Commune Annexe
 - Délibérations diverses
3. Divers

1. Urbanisme

Permis de construire

M. Guillaume WANNER et Mme Claudia REICH 6 rue des Champs 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'un garage.

Déclaration préalable

M. Wolfgang KASPERHEIT 14D rue du 11 Novembre 68220 WENTZWILLER :
Pour la couverture d'une terrasse existante.

2. Finances

★ Délibération n° 1 :

Objet : Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide que les taux d'imposition aux trois taxes locales pour l'exercice de référence ne subiront aucune variation et seront maintenus au niveau de l'année passée soit

Taxe d'habitation	21,33 %
-------------------	---------

Taxe foncière sur propriétés bâties	15.31 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	98,74 %

★ Délibération n° 2 :

Objet : Subventions aux associations 2017

M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les subventions allouées annuellement :

Aussi, le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

ALSID	100,00
Alut Mairie de Saint-Louis	100,00
Amicale des Landais	100,00
APALIB	100,00
AS jeunes de Wentzwiller	200,00
AS Wentzwiller	600,00
AS Wentzwiller - Fête du 3ème âge	2 000,00
Association Laura	100,00
Bibliothèque Colmar	60,00
Cercle d'histoire du Buchholz	700,00
Chorale Sainte Cécile	100,00
Donneurs de sang	100,00
Ecole des Missions de Blotzheim	100,00
IME	50,00
La ligue nationale Cancer	100,00
Landskronn	50,00
Les amis du Livre	100,00
Les hiboux gourmands	13'200,00
Moto club Sundgau Bikers	50,00
Prévention routière	100,00
Sapeurs Pompiers	200,00
Section JSP Porte du Sundgau	100,00
Steblé de Wentzwiller	100,00
Syndicat des Aviculteurs	600,00
TOTAL	19'010,00

★ Délibération n° 3 :

Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion Commune

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	121 520,84	-37 935,02	83 585,82
Fonctionnement	139 555,67	188 540,88	188 540,88

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus

★ Délibération n° 4 :

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2016 sur le budget Commune

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :

- Affectation de 83'585,82 € à la section d'investissement compte 001 «solde d'exécution d'investissement reporté»
- Excédent antérieur reporté fonctionnement recette 70'000,00 €
- Affectation de 118'540,88 € à la section d'investissement compte 1068 « Excédents de fonctionnement»

★ Délibération n° 5 :

Objet : Compte Administratif et Compte de Gestion Annexe Commune

Budget annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	15 433,54	50 191,09	65 624,63
Fonctionnement	61 850,15	29 775,76	29 775,76

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et laissé la présidence à Madame WILLAUER Karine, première adjointe, et après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus

★ Délibération n° 6 :

Objet : Affectation du résultat 2016 sur le budget Annexe Commune

Les conseillers municipaux prennent la décision suivante :

- Affectation de 65'624,63 € à la section d'investissement compte 001 «solde d'exécution d'investissement reporté»
- Affectation de 29'775,76 € à la section d'investissement compte 1068 « Autres réserves »

★ Délibération n° 7 :

Objet : Budget primitif commune 2017

Le Conseil Municipal approuve les chiffres des budgets à savoir :

Commune

- dépenses de fonctionnement € 666'047,00

- recettes de fonctionnement	€ 666'047,00
- dépenses d'investissement	€ 514'562,92
- recettes d'investissement	€ 514'562,92

★ **Délibération n° 8 :**

Objet : Budget assainissement annexe commune 2017

- dépenses d'exploitation	€ 28'500,00
- recettes d'exploitation	€ 28'500,00
- dépenses d'investissement	€ 110'237,34
- recettes d'investissement	€ 110'237,34

★ **Délibération n° 9:**

Objet : Indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017 – Actualisation et régularisation de l'indice brut terminal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux modifiée par la loi N° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la circulaire N°IMT/B/02/00087/C relative aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité en ce qui concerne les conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur N° NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014 tendant à préciser les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-1 à L 2123-24-1 et R2123-1 à R 2123-23 ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification des indices de la Fonction Publique ;

Considérant que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017 ;

Considérant qu'il convient ainsi de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » ;

Après en avoir délibéré,

1° RETIENT

Conformément à l'article 2123-20-I du Code Général des Collectivités Territoriales, les taux attributifs individuels des indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit et pour toute la durée du mandat :

- L'indemnité : l'indemnité de fonction du Maire, Monsieur Fernand SCHMITT, est fixée conformément à l'article L 2123-23 du CGCT sur la base de la strate démographique des Communes de 500 à 999 habitants, à savoir une indemnité égale à 31,00 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.
- les indemnités de fonction attribuées aux adjoints sont déterminées en vertu de l'article L 2123-24 du CGCT par référence à l'ancienne grille fixée à l'article L 2123-23 et sur la base de la strate démographique des communes de 500 à 999 habitants, à savoir une indemnité de 8,25 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

2° PRECISE

Que les dispositions mentionnées ci-dessus s'appliquent à compter du 1er janvier 2017.

★ Délibération n° 10:

Objet : Fixation des durées d'amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les cadences d'amortissements des biens relatifs au réseau d'assainissement de la commune comme suit :

Ouvrage des réseaux :	50 ans
Pompes et appareils électromécaniques :	10 ans
Matériel informatique :	5 ans

3. Divers

Travaux place devant le hangar communal

M. Franck WANNER informe le conseil que les travaux d'empierrement de la place devant le hangar communal débiteront le 11 avril 2017.

Journée de plantation

La journée de plantation initialement prévue le 28 avril 2017 est repoussée au 5 mai 2017.

Câblages électriques dans la zone des chalets

M. Rémi WANNER informe les élus que l'état du câblage électrique dans la zone des chalets devient préoccupant. La hauteur de ces câbles est trop basse par rapport aux engins agricoles qui empruntent ce chemin.

Il est demandé à l'adjointe chargée de la voirie de prendre contact avec Orange afin de trouver une solution à ce problème.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

JORDAN Serge

OTT Thierry

KLEIN Isabelle

REICH Claudia

WANNER Rémi

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo